

**Acte N° 2021-22**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 26 novembre 2021,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation, notamment l'article D. 811-1 ;  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : présentation du bilan des contrats étudiants conclus en application de l'article D. 811-1 du Code de l'éducation**

Le bilan des contrats étudiants au titre de l'année 2020-2021 est présenté aux membres du Conseil d'administration, conformément au document joint en annexe.

Fait à Lyon, le 29 novembre 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 3 décembre 2021.  
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 3 décembre 2021